

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le 19 Mai à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Michèle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN.

Absents excusés Gilles MARTIN pouvoir à Philippe OBADIA

Secrétaire de séance : Mauricette Verhulst-Vuillemin

M. le Maire ouvre son 30ème conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibérations :
 - Approbation de la cadence d'amortissement des travaux du SIEGE et des subventions d'équipement reçues.
 - Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes en tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique.
 - Modification du montant de la caution ménage
 - Adhésion de la commune au Conseil National des Villages Fleuris
 - Désignation de représentants auprès des commissions de l'INSE
- Etude des devis pour l'aménagement du site cinéraire
- Point sur :
 - Le PLU
 - Les Barils Loisirs
 - Rencontre avec le Directeur de Center Parcs
 - Projet d'achat de l'Auberge des Barils
 - Elections législatives : Tenue du bureau
 - Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 07.04.2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les Bassins de rétention de la Prairie ont été clôturés par les conseillers municipaux et notre agent communal.

La restauration de la bannière a été réalisée et financée pour partie par une subvention ministérielle.

Délibérations :

- Approbation de la cadence d'amortissement des travaux du SIEGE et des subventions d'équipement reçues.

M. le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux effectués avec le SIEGE ont été inscrits à l'inventaire et sont amortis depuis leur réalisation.

Aussi, il convient de valider la cadence d'amortissement des subventions d'investissement qui avaient été versées à ce titre et inscrites à ce jour au compte 20412.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la cadence d'amortissement à 10 ans.

- Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes en tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28.03.2014 constatant l'élection du Maire et de 3 Adjointes au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10.06.2016 décidant de réduire le nombre d'adjoints à deux,

Vu les arrêtés municipaux en date du 18.04.2014 portant délégations de fonctions à Messieurs Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT,

Considérant que la commune compte 265 habitants,

Considérant que pour une commune de 265 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale fixé aux taux suivants :

Maire : **17% de l'indice brut terminal** de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1er adjoint : **6.6% de l'indice brut terminal** de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2e adjoint : **6.6 % de l'indice brut terminal** de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

***DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

***DIT que** les crédits correspondants sont inscrits au budget prévisionnel de chaque année.

- Modification du montant de la caution ménage

M. le Maire rappelle le montant de la caution ménage avait été à 50 € et propose son augmentation en la portant à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'augmenter la caution ménage à 100 €.

-Adhésion de la commune au Conseil National des Villages Fleuris

M. le Maire rappelle que l'on maintient notre fleur depuis de nombreuses années. Pour pouvoir participer au concours des villages fleuris, les communes doivent adhérer au Conseil National des Villes et Villages qui est chargé d'organiser et de promouvoir le label des villes et villages fleuris. Le CNVVF s'est prononcée pour instaurer une cotisation annuelle obligatoire à compter du 01.01.2017 calculée suivante la strate de la commune.

Pour notre commune, le montant de la cotisation est fixé à 90 €

Considérant l'intérêt du label « Villes et Villages fleuris »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE** l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

• **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

-Désignation de représentants auprès des commissions de l'INSE

Hubert PRIVE se propose pour représenter la commune au sein de la commission Tourisme de l'INSE.

Etude des devis pour l'aménagement du site cinéraire

Ce sujet est reporté au prochain conseil municipal par manque d'information.

Point sur :

- Le PLU

M. le Maire rend compte de la dernière réunion qui avait pour objet l'instauration du règlement du PLU qui sera présenté aux habitants de la commune lors de la réunion publique du 12/06/2017 à la Maison des Barils.

Ce règlement définira ce que chacun pourra ou ne pourra pas réaliser sur son terrain en fonction de la zone dans laquelle il est situé.

M. le Maire fait part qu'un courrier sera adressé aux propriétaires de maisons de caractère afin de les informer du respect de certaines exigences complémentaires lors de projets d'urbanisme.

Le futur PLU protégera également le château des Bois Francs.

- Les Barils Loisirs

M. le Maire fait part qu'il a repris la présidence de l'Association Les Barils Loisirs constituée des membres du Conseil Municipal afin de pouvoir organiser la fête communale.

- Rencontre avec le Directeur de Center Parcs

M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le Directeur de Center Parcs installé dans ses fonctions depuis octobre 2017 pour évoquer différents points notamment la sécurité et la délivrance des cartes d'accès qui devront être déposés au secrétariat de la mairie pour le 30 janvier de chaque année et récupérables auprès de leur service 8 jours après.

Une visite de sécurité du site de Center Parcs est prévue le 22 mai avec M. le Préfet et les personnes de la sécurité civile.

- Projet d'achat de l'Auberge des Barils

Monsieur le Maire a rencontré M. Julien HALLIEZ et M. François LAMBERT pour lui présenter l'étude réalisée par la CCI.

Cette étude met en évidence le potentiel économique de l'établissement, compte tenu de la proximité de Center Parcs et de l'attractivité touristique du sud de l'Eure. A côté de l'activité restauration, il serait judicieux de développer une épicerie avec la vente de produits régionaux ainsi que des animations, en particulier culinaires, tout au long de l'année. Il serait intéressant également d'ouvrir en parallèle un café avec une licence 4, achetée par la mairie. Ce type de licence coûte entre 4000 et 10000 euros. Un label « Bistrot de pays » pourrait être également décerné. L'étude de la CCI montre qu'il est indispensable de développer la communication autour du futur établissement via les réseaux sociaux, les applications téléphoniques, la signalétique....La chambre de commerce et d'industrie conseille à la mairie des Barils d'acheter les murs et le fonds, d'autant plus que la mairie ne peut exercer son droit de préemption que sur les murs et ne pourrait pas garder la main sur le fonds si celui-ci était racheté par quelqu'un d'autre. En revanche, le fonds pourrait être éventuellement revendu plus tard l'exploitant qui serait dans l'obligation de respecter le cahier des charges établi par la mairie. L'étude précise que le restaurant pourrait réaliser 5000 à 6000 euros par an avec 3 menus allant de 16,50 euros à 28 euros, boissons comprises. Le chiffre d'affaire du futur bar serait évalué à 26000 euros quant à celui de l'épicerie il serait de 10125 euros minimum. Le loyer de l'exploitant serait fixé entre 10000 et 12000 EUROS.

Une subvention du FISAC et de LEADER sont possibles à hauteur de 20 à 30%. Monsieur le Maire rencontrera un représentant de Leader au début du mois de juin.

- Elections législatives : Tenue du bureau

Il est mis en place les tours de garde pour les élections législatives qui auront lieu les 11 et 18 juin prochain.

Questions diverses :

1. M. le Maire fait part qu'il a téléphoné à l'INSE pour exprimer son mécontentant suite au fauchage de la bordure de la piste cyclable en pleine floraison et de leur manque de réactivité sur d'autres sujets concernant la voirie.

2. Un courrier sera adressé à M. Jean-Jacques AUBRY pour qu'il puisse élaguer les 2 arbres débordant sur la voie publique.

3. Un nouveau devis sera demandé pour l'achat d'un nettoyeur haute pression suite à la rupture de stock de ce produit chez le fournisseur.

4. Une réflexion est engagée pour le remplacement du défibrillateur et surtout son emplacement

5. Une démonstration de drones aura lieu le samedi 27 mai à 15 h. à la Maison des Barils par la Ste Eye Eure Production de St Christophe sur Avre.

6. Il est décidé de poser du gravier sur le devant de la mairie afin d'éviter de traîner.

7. Hubert Privé demande à quel moment sera installé la fibre optique, il lui répond qu'elle devrait être installée courant 2017 pour le nord de la commune.

8. Alain Brunet fait part que la haie de charmille plantée lors des travaux d'aménagement de la porte d'entrée n'a pas poussé. Un mail sera transmis à M Simon pour l'informer.

Il fait part également que le panneau 30 route de Gournay a été détérioré suite au broyage des accotements par l'entreprise missionnée par le Conseil Départemental.

9. Il est rappelé la date de la signature de la convention de la participation citoyenne soit le 30 juin prochain à 17 h 30 à la Maison des Barils.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h 03.

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE 07/07/2017.